



DRNB1BA

2023 - 2024

Bachelier en droit français-néerlandais (et français-
néerlandais-anglais)



DRNB1BA - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

Le droit est l'ensemble des règles juridiques qui organisent la vie en société. Les études de droit visent ainsi à former celles et ceux qui seront en mesure de répondre aux enjeux juridiques actuels et de demain. Mondialisation, développement durable, économie numérique, transition énergétique... les juristes sont en prise directe avec les enjeux politiques, économiques, sociaux et culturels, de nos sociétés contemporaines.

Unique dans le paysage universitaire de Belgique francophone, le programme de bachelier en droit bilingue français-néerlandais poursuit un double objectif:

- d'une part, à travers les enseignements de nature juridique, procurer les connaissances de base des principales matières juridiques, ainsi qu'une aptitude à la compréhension et au maniement pratique du raisonnement juridique ;
- d'autre part, à travers les cours en sciences humaines, permettre d'acquérir une culture universitaire rigoureuse dans l'ensemble des sciences humaines qui peuvent contribuer à une réflexion critique sur les enjeux (notamment éthiques, politiques et socio-économiques) des phénomènes juridiques.

Ainsi, le programme ne se limite pas à une stricte étude des règles juridiques mais s'intéresse aussi aux valeurs qui les sous-tendent et à leur mise en contexte.

Les unités d'enseignement du programme sont dispensées selon une pédagogie tantôt classique (cours "ex cathedra" en auditoire), tantôt pratique et participative (séminaires, travaux pratiques, monitorats, accès aux sources numériques du droit, stage d'observation de la pratique juridique, concours de plaidoirie etc...).

Tout-e étudiant-e peut entamer un deuxième bachelier, parallèlement à son bachelier principal. Il s'agira de compléter le cursus principal avec un minimum de 60 et un maximum de 125 crédits supplémentaires à répartir sur plusieurs années. Le bachelier supplémentaire peut être terminé après le bachelier principal. Une série de cours suivis dans le programme principal sont valorisés dans le cadre du bachelier supplémentaire et ne font donc plus l'objet d'une évaluation. Le grade de bachelier supplémentaire a la même valeur que le grade de bachelier principal et assure un accès immédiat au master correspondant.

Sont possibles des bacheliers supplémentaires en:

- [Bachelier en philosophie \[Bachelier supplémentaire pour porteur-se d'un titre de bachelier en droit\]](#)
- [Bachelier en langues et lettres françaises et romanes, orientation générale \[Bachelier supplémentaire pour porteur-se d'un titre de bachelier en droit\]](#)
- [Bachelier en histoire \[Bachelier supplémentaire en histoire pour porteur d'un titre de bachelier en droit\]](#)
- [Bachelier en sciences politiques, orientation générale \[Bachelier supplémentaire pour porteur-se d'un titre de bachelier en droit\]](#)
- [Bachelier en sciences économiques et de gestion \[Bachelier supplémentaire pour porteur-se d'un titre de bachelier en droit\]](#)

Plus d'informations en contactant l'administration facultaire : droit@usaintlouis.be.

DRNB1BA - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Au terme de son bachelier, l'étudiant-e aura acquis les compétences suivantes :

I. Acquérir une culture générale et des savoirs interdisciplinaires

-

- **Connaissance de l'univers culturel et juridique spécifique lié à la langue-cible.**

Exemples : Medierecht, Economisch Recht, activités spécifiques menées dans le cadre du cours de néerlandais juridique

- **Capacité à mener une recherche de nature juridique et à la présenter de manière argumentée, à l'oral et à l'écrit, dans la/les langues-cible.**

Exemples : Travaux pratiques avec casus en néerlandais, Seminarie Rechtstheorie

Compétences transférables

Plus largement, et en termes de compétences transférables, l'étudiant ayant suivi le programme ordinaire de Bachelier en droit bilingue français-néerlandais aura :

- **perfectionné sa maîtrise de la langue française et de la langue néerlandaise**, tant orales qu'écrites ;
- **développé son sens de l'autonomie** dans la réalisation de tâches variées (capacité d'organisation, planification du travail, respect des échéances, etc.) ;
- **affiné une éthique personnelle**, dans la réalisation de son cursus et dans ses contacts avec autrui (positionnement personnel cohérent avec des propres valeurs, sens de l'intérêt général, respect d'autrui, etc.).

STRUCTURE DU PROGRAMME




Le programme de bachelier en droit bilingue français-néerlandais est un programme de 1er cycle de 180 crédits, répartis en 3 blocs annuels de 60 crédits (bloc 1, bloc 2, bloc 3).

Activités d'enseignement communes

Ce programme comporte :

- des activités d'enseignements de nature juridique, visant à étudier les différentes branches du droit.

Exemples : Fondements romains et éléments d'Histoire du droit privé, Inleiding tot de Rechtswetenschap, Droit constitutionnel I et

				Bloc annuel		
				1	2	3
○ BHDDR1216	Introduction critique à la pensée juridique contemporaine	Diane Bernard	DR [q1] [30h] [4 Crédits] 		x	
○ BDROI1220	Economie	Gerd Van Den Eede (supplée Xavier Wauthy)	DR [q2] [45h+15h] [5 Crédits] 		x	
○ EMHUB1380	Personen-, familie- en familiaalvermogensrecht 					

				Bloc annuel		
				1	2	3
⌘ BHIST1314	Histoire de la justice	Serge Dauchy	EN [q2] [30h] [5 Crédits]		x	x
⌘ BECGE1216	Human Resource Management	Ralf Caers	EN [q2] [30h] [5 Crédits]		x	x
⌘ BSPOL1215	International Organizations	Amandine Bled Valentina Brogna (supplée Amandine Bled)	EN [q2] [30h] [5 Crédits]		x	x
⌘ BDROI1266	Introduction à la pensée pénale et criminologique II	Yves Cartuyvels	EN [q2] [30h] [5 Crédits]		x	x
⌘ BHDDR1360	Introduction au droit comparé	François van der Mensbrugge	EN [q1] [30h] [5 Crédits]			

⌘ BHDDB1360

Mensbrugge

⌘ BHDDB1360

PROGRAMMES PARTICULIERS

				Bloc annuel		
				1	2	3
○ BDROI1218	Droit des biens (+ travaux pratiques sans casus)	Nicolas Bernard	FR [q1] [30h+6h] [3 Crédits] 🌐		x	
○ BDRAN1220	Economics	Bertrand Hamaide	FR [q1] [45h+15h] [5 Crédits] 🌐		x	
○ EMHUB1225	Geschiedenis van het publiekrecht		NL [q1] [45h] [5 crédits] 🌐		x	
○ BDRNL1270	Mediarecht	Sari Depreuw	NL [q2] [30h] [5 crédits] 🌐		x	
○ EMHUB1380	Personen-, familie- en familiaalvermogensrecht 🇳🇱		NL [q2] [90h] [9 Crédits] 🌐			x
○ BDROI1316	Recht, ethiek en politiek 🇳🇱	Jogchum Vrielink	NL [q2] [30h] [4 Crédits] 🌐			x
○ BDROI1310	Droit administratif + Travaux pratiques avec casus associés 🇳🇱	Pierre-Olivier de Broux François Tulkens	FR [q1] [60h+9h] [6 Crédits] 🌐			



- BDROI1340** ["General Theory of the State and the European Union"](#) a comme prérequis [BDROI1110](#) AND [EMHUB1110](#) AND [BDRNL1130](#)
- [BDROI1110](#) - [Droit constitutionnel I](#)
 - [EMHUB1110](#) - [Inleiding tot de Rechtswetenschap](#)
 - [BDRNL1130](#) - [Séminaire de Sources et principes du droit](#)
- BDROI1352** ["Clinique juridique bell hooks droit et genre"](#) a comme prérequis [BDROI1125](#)
- [BDROI1125](#) - [Critce43 32.51304 F1 6t](#)

- EMHUB1120 - Sociologie
 - BSPOL1316** "The European Political System " a comme prérequis EMHUB1120
 - EMHUB1120 - Sociologie
 - BSPOL1322** "Public Policy Analysis" a comme prérequis EMHUB1120
 - EMHUB1120 - Sociologie
 - EMHUB1380** "Individuals, Family and Family Property Right" a comme prérequis EMHUB1280 AND EMHUB1225 AND BDROI1111
 - EMHUB1280 - Verbintenissenrecht + Werkcolleges
 - EMHUB1225 - Geschiedenis van het publiekrecht
 - BDROI1111 - Fondements romains et éléments d'histoire du droit privé
-

○ BDROI1111	Fondements romains et éléments d'histoire du droit privé	Annette Ruelle	F18 [q1+q2] [90h] [8 Crédits]
○ BDROI1125	Critique des sources d'information et séminaire en sciences humaines	Marie-Sophie de Clippele (coord.) Céline Rase Caroline Scheepers	F18 [q1+q2] [30h +30h] [6 Crédits]
○ BDROI1130	Séminaire de méthodologie juridique		

DRNB1BA - 2e bloc annuel

- Obligatoire
 - ✂ Au choix
 - △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2023-2024
-

⊗ BDRAN1360	Law and Tech Governance 🟡	Mona Giacometti Charles-Albert Helleputte Enguerrand Marique (coord.)	FS [q2] [30h] [5 Crédits] 🌐
⊗ BDROI1267	Libertés publiques approfondies 🟡	Sébastien Van Drooghenbroeck	FS [q2] [30h] [5 Crédits] △ 🌐
⊗ BECGE1214	Management humain 🟡	Laurent Taskin	FS [q2] [30h +7.5h] [5 Crédits] 🌐
⊗ BECGE1322	Marketing 🟡	Julie Masset	FS [q1] [30h +15h] [5 Crédits] 🌐
⊗ BDROI1355	Modes alternatifs de résolution des conflits 🟡	Catherine Delforge	FS [q2] [30h] [5 Crédits] 🌐
⊗ BDRAN1371	Moot court		FS [q2] [0h +30h] [5 Crédits] 🌐
⊗ BFILO1318	Philosophie politique 🟡	Raphaël Gély	FS [q2] [30h] [5 Crédits] 🌐
⊗ BDROI1366	Questions approfondies de droit pénal et de procédure pénale 🟡	Christine Guillain	FS [q2] [30h] [5 Crédits] 🌐
⊗ BDROI1272	Questions spéciales de droit économique 🟡	Alain Strowel Alain Strowel (supplée) Xavier Wauthy	FS [q2] [30h] [5 Crédits] 🌐
⊗ BDROI1273			



⊗ BDROI1267	Libertés publiques approfondies 🇺🇵	Sébastien Van Drooghenbroeck	FR [q2] [30h] [5 Crédits] △ 🌐
⊗ BECGE1214	Management humain 🇺🇵	Laurent Taskin	FR [q2] [30h +7.5h] [5 Crédits] 🌐
⊗ BECGE1322	Marketing 🇺🇵	Julie Masset	FR [q1] [30h +15h] [5 Crédits] 🌐
⊗ BDROI1355	Modes alternatifs de résolution des conflits 🇺🇵	Catherine Delforge	FR [q2] [30h] [5 Crédits] 🌐
⊗ BDRAN1371	Moot court		FR [q2] [0h +30h] [5 Crédits] 🌐
⊗ BFILO1318	Philosophie politique 🇺🇵	Raphaël Gély	FR [q2] [30h] [5 Crédits] 🌐
⊗ BDROI1366	Questions approfondies de droit pénal et de procédure pénale 🇺🇵	Christine Guillain	FR [q2] [30h] [5 Crédits] 🌐
⊗ BDROI1272	Questions spéciales de droit économique 🇺🇵	Alain Strowel Alain Strowel (supplée Xavier Wauthy)	FR [q2] [30h] [5 Crédits] 🌐
⊗ BDROI1273	Questions spéciales de psychologie en rapport avec le droit et les sciences humaines 🇺🇵	Mauricio Garcia Penafiel	FR [q2] [30h] [5 Crédits] 🌐
⊗ BHDPO1319	Relations interculturelles et migrations	Maryam Kolly	FR [q2] [30h] [5 Crédits] 🌐
⊗ BRELI1000	Religions d'Occident (judaïsme, christianisme, islam) et société	Benoît Bourgine Farid El Asri Raphaël Gély (coord.) David Lemler	FR [q1] [45h] [5 Crédits] 🌐
⊗ BPOLS1321	Society and Environment 🇺🇵	Benedikte Zitouni	FR [q2] [30h] [5 Crédits] 🌐
⊗ BSPOL1210	Sociologie politique 🇺🇵	Yannick Vanderborght	FR [q2] [30h] [5 Crédits] 🌐
⊗ BDROI1369	Stage d'observation de la pratique juridique 🇺🇵	Olivia Nederlandt Sébastien Vanvrekem	FR [q1+q2] [0h +60h] [5 Crédits] 🌐
⊗ BSPOL1316	Système politique européen 🇺🇵	Denis Duez	FR [q2] [30h] [5 Crédits] 🌐
⊗ BDROI1340	Théorie générale de l'Etat et de l'Union européenne 🇺🇵	Hugues Dumont	FR [q2] [30h] [5 Crédits] 🌐
⊗ BSPOL1310	Travail, emploi et protection sociale 🇺🇵	Olivier Paye	FR [q2] [30h] [5 Crédits] 🌐

DRNB1BA - Informations diverses

CONDITIONS D'ACCÈS

Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études. Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

SOMMAIRE

- [Conditions d'accès générales](#)
- [Conditions d'accès spécifiques](#)
- [Accès par valorisation des acquis de l'expérience](#)
- [Conditions particulières d'accès à certains programmes](#)

Conditions d'accès générales

Sous réserve d'autres dispositions légales particulières et en vue de l'obtention du grade académique qui les sanctionne, ont accès à des études de premier cycle les étudiants qui justifient :

- 1° soit du certificat d'enseignement secondaire supérieur délivré à partir de l'année scolaire 1993–1994 par un établissement d'enseignement secondaire de plein exercice ou de promotion sociale de la Communauté française le cas échéant homologué s'il a été délivré par un établissement scolaire avant le 1er janvier 2008 ou revêtu du sceau de la Communauté française s'il a été délivré après cette date, ainsi que les titulaires du même certificat délivré, à partir de l'année civile 1994, par le jury de la Communauté française;
- 2° soit du certificat d'enseignement secondaire supérieur délivré au plus tard à l'issue de l'année scolaire 1992–1993 accompagné, pour l'accès aux études de premier cycle d'un cursus de type long, du diplôme d'aptitude à accéder à l'enseignement supérieur;
- 3° soit d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement supérieur en Communauté française sanctionnant un grade académique délivré en application du présent décret, soit d'un diplôme délivré par une institution universitaire ou un établissement organisant l'enseignement supérieur de plein exercice en vertu d'une législation antérieure;
- 4° soit d'un certificat ou diplôme d'enseignement supérieur délivré par un établissement d'enseignement de promotion sociale;
- 5° soit d'une attestation de succès à un des [examens d'admission](https://uclouvain.be/fr/etudier/inscriptions/examen-d-admission-aux-etudes-universitaires-de-1er-cycle.html) (<https://uclouvain.be/fr/etudier/inscriptions/examen-d-admission-aux-etudes-universitaires-de-1er-cycle.html>) organisés par les établissements d'enseignement supérieur ou par un jury de la Communauté française; cette attestation donne accès aux études des secteurs, des domaines ou des cursus qu'elle indique;
- 6° soit d'un diplôme, titre ou certificat d'études similaire à ceux mentionnés aux littéras précédents délivré par la Communauté flamande, par la Communauté germanophone ou par l'École royale militaire;
- 7° soit d'un diplôme, titre ou certificat d'études étranger reconnu équivalent à ceux mentionnés aux littéras 1° à 4° en application d'une législation fédérale, communautaire, européenne ou d'une convention internationale;

Remarques :

Les demandes d'équivalence doivent être introduites auprès du [Service des équivalences](#) du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique de la Communauté française de Belgique dans le respect des délais fixés par celui-ci.

Les deux titres suivants sont reconnus équivalents d'office au Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) :

- baccalauréat européen délivré par le Conseil supérieur de l'École européenne,
- baccalauréat international délivré par l'Office du baccalauréat international de Genève.

- Pour tout diplôme d'études secondaires **issu d'un pays hors Union européenne, la demande d'admission doit contenir l'équivalence de votre diplôme** délivrée par la Fédération Wallonie-Bruxelles (Communauté française de Belgique). Pour toute information relative à l'obtention d'une équivalence, veuillez-vous référer au [site suivant](#).

Accès par valorisation des acquis de l'expérience

Accès au premier cycle sur la base de la valorisation des savoirs et compétences acquis par expérience professionnelle ou personnelle (VAE)

Aux conditions générales que fixent les autorités de l'établissement d'enseignement supérieur, en vue de l'admission aux études, les jurys valorisent les savoirs et compétences des étudiants acquis par leur expérience professionnelle ou personnelle.

Cette expérience personnelle ou professionnelle doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans. Au terme d'une procédure d'évaluation organisée par les autorités de l'établissement d'enseignement supérieur, le jury juge si les aptitudes et connaissances de l'étudiant sont suffisantes pour suivre ces études avec succès.

Au terme de cette évaluation, le jury détermine les enseignements supplémentaires et les dispenses éventuelles qui constituent les conditions complémentaires d'accès aux études pour l'étudiant.

Conditions particulières d'accès à certains programmes

- Accès aux études de **premier cycle en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil et orientation ingénieur civil architecte**

Attestation de réussite à l'examen spécial d'admission aux études de premier cycle en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil et orientation ingénieur civil architecte (<https://uclouvain.be/fr/facultes/epl/examenadmission.html>).

L'accès à ces études est toujours subordonné à la réussite de cet examen spécial d'admission. Les matières du programme ainsi que le mode d'organisation de l'examen peuvent être obtenus auprès du secrétariat de cette faculté.

- Accès aux études de **premier cycle en médecine vétérinaire**

L'accès aux études de premier cycle en médecine vétérinaire est régi par [le décret du 16 juin 2006 régulant le nombre d'étudiants dans certains cursus de premier cycle de l'enseignement supérieur \(non-résidents\)](#) (<https://uclouvain.be/fr/etudier/inscriptions/etudes-contingentement.html>).

Les étudiants inscrits en 1ère année du grade de bachelier en médecine vétérinaire doivent se soumettre en fin d'année à un concours à l'issue duquel certains d'entre eux pourront obtenir, selon un quota défini, une attestation les autorisant à poursuivre leurs études. Cette attestation sera exigée au moment de l'inscription administrative auprès du Service des inscriptions de l'UCLouvain à la suite du cycle.

- Accès aux études de **premier cycle en kinésithérapie et réadaptation**

L'accès aux études de premier cycle en kinésithérapie et réadaptation est régi par [le décret du 16 juin 2006 régulant le nombre d'étudiants dans certains cursus de premier cycle de l'enseignement supérieur \(non-résidents\)](#) (<https://uclouvain.be/fr/etudier/inscriptions/etudes-contingentement.html>).

- Accès aux études de **premier cycle en sciences psychologiques et de l'éducation, orientation logopédie**

L'accès aux études de premier cycle en sciences psychologiques et de l'éducation, orientation logopédie est régi par [le décret du 16 juin 2006 régulant le nombre d'étudiants dans certains cursus de premier cycle de l'enseignement supérieur \(non-résidents\)](#) (<https://uclouvain.be/fr/etudier/inscriptions/etudes-contingentement.html>).

- Accès aux études de **premier cycle en médecine et en sciences dentaires**

L'accès aux études de premier cycle en médecine et en sciences dentaires est conditionné par la réussite d'un concours d'accès. Les informations y relatives sont disponibles [sur le site de l'ARES](#) (Académie de Recherche et d'Enseignement Supérieur).

FORMATIONS ULTÉRIEURES ACCESSIBLES

La formation de base en droit est divisée en **deux cycles** : le programme de **bachelier en trois ans** (180 crédits) et le **master en deux ans** (120 crédits). Le cursus complet se déroule donc en cinq ans.

Le **master**, lieu de la spécialisation et de l'approfondissement d'un savoir, permet à l'étudiant d'acquérir les connaissances plus affirmées en rapport avec la discipline ainsi que les compétences et l'expertise nécessaires pour l'exercice d'une profession, l'enseignement ou la recherche. La formation de base peut le cas échéant, être complétée par un **master de spécialisation** de 60 crédits d'une durée d'un an.

Au terme du programme complet de bachelier en droit, l'étudiant a un accès direct au master en droit. Par ailleurs, certains masters seront accessibles aux étudiants porteurs d'un diplôme de Bachelier en droit, soit directement (par exemple le master en études européennes), soit moyennant le suivi de cours à option (par exemple, les trois cours suivants : Introduction à la pensée pénale et criminologique II, Questions spéciales de psychologie en rapport avec le droit et les sciences humaines, Questions approfondies de droit pénal et de procédure pénale, pour pouvoir accéder au master en criminologie).

GESTION ET CONTACTS

L'administration facultaire

Etudes à horaire de jour

02 211 78 39 - droit-slb@uclouvain.be

Bureau : Ommegang 6 - 2e étage - bureau OM 208

Permanences : lundi, mardi, mercredi, vendredi, de 10h à 12h30

Dérogation pour non-finançabilité

La [demande de dérogation](#) doit être introduite le 30 septembre 2023 au plus tard à l'adresse suivante: derogation-inscription-slb@uclouvain.be

Gestion du programme

Faculté

Entité de la structure

Dénomination

Secteur

Sigle

Adresse de l'entité

SSH/DRTB

Faculté de droit Saint-Louis ([DRTB](#))

Secteur des sciences humaines ([SSH](#))

DRTB

Boulevard du Jardin Botanique 43 - bte

1000 Bruxelles

Mandat(s)

- Doyen : Nicolas Bernard

Jury

- présidente: [Diane Bernard](https://uclouvain.be/repertoires/diane.bernard) (<https://uclouvain.be/repertoires/diane.bernard>)
- secrétaire: [Olivia Nederlandt](https://uclouvain.be/repertoires/olivia.nederlandt) (<https://uclouvain.be/repertoires/olivia.nederlandt>)
- 3e membre du jury: [Mathias El Berhoumi](https://uclouvain.be/repertoires/mathias.elberhoumi) (<https://uclouvain.be/repertoires/mathias.elberhoumi>)